

La Chancéenne

N° 57 - Septembre 2011



DANS CE NUMÉRO

<i>Édito du Maire</i>	1
<i>Les temps forts</i>	2
<i>Culture, fêtes et cérémonies</i>	3
<i>information du citoyen</i>	4
<i>Travaux & bâtiments</i>	5
<i>Environnement & Patrimoine</i>	6
<i>Vie locale et associative</i>	7
<i>L'agenda</i>	8



Bonjour à tous,

Les travaux du parking du mail ont été terminés fin juillet avec l'installation de l'éclairage public le long du cheminement qui mène à la passerelle sur la Brenne.

Ces travaux étaient la dernière étape de la rénovation du centre-bourg autour de la mairie. Ils avaient été initiés par la précédente équipe municipale, sous la conduite d'Alain ROBERT, qui avait envisagé ce projet en 2000. En 2001 et 2003, la commune avait racheté les parcelles et procédé ensuite à la démolition des anciens bâtiments. La rénovation de la Mairie et le réaménagement du bureau de Poste se sont

terminés en 2006. Une opération « cœur de village » a ensuite été montée avec le Conseil Régional, opération qui a associé des travaux d'enfouissement des réseaux rue de la mairie, des logements sociaux réalisés par Val Touraine Habitat et un aménagement paysager de la place de la mairie.

Les logements sociaux ont été financés et construits par VTH avec un bail emphytéotique de 45 ans, au terme duquel ils reviendront à la commune.

Pour les opérations d'enfouissement, 34% de l'investissement sont restés à la charge de la commune.

Le ravalement de la mairie a été subventionné par l'Etat à hauteur de 25%.

L'opération « cœur de village » a été subventionnée à 50% essentiellement par le Conseil Régional et l'Etat.

Le parking du Mail, quant à lui, a été subventionné à hauteur d'environ 42%.

Le cheminement entre le parking du Mail et la passerelle a été réalisé par le syndicat de voirie et le service des espaces verts.

Sans ces aides, une petite commune ne pourrait mener à bien de tels projets et nous avons donc remercié l'ensemble des services de l'Etat, les Collectivités Territoriales et les Parlementaires qui ont aidé la commune lors de l'inauguration qui a eu lieu le 27 août en présence de Madame Claude GREFF, Secrétaire d'Etat.

A noter que malgré ces investissements, l'endettement de la commune a diminué.

Bonne rentrée à tous et en particulier aux enfants de CM2 qui vont rejoindre pour la première fois l'école de Noizay dans le cadre du regroupement pédagogique.

Bien cordialement, François LALOT, Maire





► **Concours:** Cette année encore, les boîtes aux lettres sortent de l'anonymat.

La commune de Chançay organise pour la **troisième année**, son concours de décoration de boîtes aux lettres. Une initiative originale qui fait appel à la créativité des habitants de notre commune.

Aujourd'hui, 16 boîtes aux lettres décorées ayant participé au concours agrémentent les rues de Chançay.

Ce concours consiste à décorer sa boîte aux lettres en fonction de son inspiration, de son imagination.

Cette manifestation est ouverte à partir du 1^{er} avril 2011 jusqu'en décembre 2011 et s'adresse à tous les habitants de Chançay. La remise des prix aura lieu lors des vœux du maire en janvier 2012.

Il suffit de s'inscrire, en renvoyant le coupon d'inscription à : Mairie de Chançay concours « les boîtes aux lettres sortent de l'anonymat » rue de la mairie 37210 CHANCAY

En téléphonant à la Mairie : 02 47 52 28 87.

Il est possible de consulter le site du village de St Martin d'Abbat : www.letterboxvillage.com, et celui de l'île de Groix.

Bulletin d'inscription

- Nom
- Prénom
- Adresse

Commission Fêtes et Cérémonie,
Cathy Bridonneau

NB: Les boîtes aux lettres doivent rester aux normes exigées par la poste.



► **Inauguration de la place de la mairie et du Mail**

La municipalité a inauguré les places de la Mairie et du Mail du 8 mai, samedi 27 août à 11h, en présence notamment de Claude Greff, secrétaire d'Etat, Dominique Leclerc, Sénateur, maires ou représentants des communes alentours et notamment du Vouvrillon, élus de l'ancienne municipalité représentée par Alain Robert, accompagné de Jacques Simon et d'Alain Le Bihan ainsi que les citoyens de Chançay et d'autres personnalités représentatives de nos institutions régionales, départementales et du Pays de Loire Touraine. Un verre de l'amitié a été servi salle polyvalente dans une ambiance très chaleureuse.

Merci à notre boulanger pour la préparation des amuses-bouches et aux services municipaux.



► **Nettoyons la nature**

Cette année, la commune de Chançay s'associe à l'opération « Nettoyons la nature » organisée par les magasins E.LECLERC .

L'objectif de cette opération est de donner à tous l'opportunité de faire un geste concret pour son environnement proche en nettoyant des sites naturels souillés par des déchets, les triant pour les faire recycler ou les faire détruire par des structures agréées. Cette opération est fondée sur le volontariat et l'engagement de chacun, nous vous attendons nombreux :

LE DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 2011
A 9h30 devant la salle polyvalente.





Culture: les manifestations

► Concert de Jazz : RDV dimanche 11 septembre à 11h

Cette formation est emmenée par le jeune pianiste prodige Benjamin Toury. Celui-ci, autodidacte complet joue en public depuis l'âge de 11 ans.

Pendant ses tendres années il se spécialise dans le blues et le boogie-woogie. A 18 ans, il devient musicien professionnel. Il s'ouvre à de nombreuses musiques et crée son propre jazz dans lequel le rythme est toujours l'ingrédient principal.

Dès l'âge de 5 ans, Benjamin se lance sur les traces de son père musicien. Très vite il va reproduire sur son clavier des morceaux de blues entendus sur des disques ou en concert. Petit à petit il recherche lui-même l'information musicale et se passionne pour le Boogie. La composition et la création de Benjamin sur des thèmes robustes et de swing vigoureux deviennent un savoureux mélange des deux.

Il devient professionnel à 18 ans et crée le « Benjamin Toury Trio » accompagné notamment du contrebassiste Nick Whewell qui apporte son univers inspiré des musiques classiques et orientales.



► Fête de la science: 14 et 15 Octobre — Salle des Fêtes



Encouragé par le succès de la première édition de la fête de la science organisée à Chançay en 2010, l'association Bren'6Them renouvellera l'opération en ce mois d'octobre. Cette année une thématique différente sera abordée : « De la Brenne à la Loire ». Cela permettra aux petits et grands d'aborder les différents aspects du paysage ligérien en Touraine et découvrir l'histoire géologique de sa formation. Au programme, animation pour les scolaires durant la semaine, et visite libre et gratuite de l'exposition interactive le samedi 15 octobre de 10h à 12h et de 15h à 18h. Mais notez surtout dans vos agendas la soirée du vendredi 14 octobre à partir de 20h avec visite commentée de l'exposition et conférence, tout cela dans une ambiance musicale pour fêter la science !

Bren'6Them



Septembre 2011—n°57



► Extraits des conseils municipaux :

1 7 juin 2011

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES:

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 25 septembre 2011. Chaque commune doit désigner des délégués pour participer au vote. Pour la commune, le nombre est de 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

Après vote, les délégués titulaires sont : Bérénice BOUCHAT, François LALOT, Gérard GUILLOTEAU

Les délégués suppléants sont : Michel PELTIER, Corinne GUILLOTEAU, Jean-Claude LOIR-MONGAZON.

VOTE DE SUBVENTIONS:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue les subventions de fonctionnement aux associations communales, au titre de l'année 2011, comme suit :

Amicale des Sapeurs-Pompiers Noizay Chançay = 160 €
U.N.C.A.F.N. = 160 €

AVIS SUR LA DEMANDE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA BRENNE ET DE SES AFFLUENTS PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BRENNE :

M. le Maire informe qu'une enquête publique en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration de la Brenne et de ses affluents demandée par le Syndicat intercommunal pour l'entretien et l'aménagement de la Brenne et ses affluents, se déroulera du mardi 14 juin au vendredi 1^{er} juillet 2011 inclus sur le territoire de la commune.

Conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral, le Conseil Municipal est appelé à donner un avis sur la demande dès l'ouverture de l'enquête ou, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre de l'enquête.

Vu l'avis de la commission voirie qui a étudié le dossier de la demande,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR :

- Émet un avis favorable sur la demande de déclaration d'intérêt général des travaux de restauration de la Brenne et de ses affluents demandée par le Syndicat intercommunal de la Brenne.

CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE POUR LA DISTRIBUTION ET LE PAIEMENT DE "BONS À LA NAISSANCE" :

M. le Maire rappelle que par délibération n° 75/2002 en date du 28 octobre 2002, que la Commune avait décidé de porter

la participation de la municipalité à 10 € pour chaque enfant né dans la commune, en partenariat avec la Caisse d'Épargne Loire Centre qui versait, quant à elle, 16 € à chaque ouverture d'un livret pour le nouveau-né.

Par courrier en date du 6 juin dernier, la Caisse d'Épargne informe de la mise en place d'une nouvelle offre. Pour chaque bon à la naissance aux fins d'ouverture d'un livret A, la Caisse d'Épargne verse 20 € (auparavant 16 €) et la Commune verse toujours 10 €. La Caisse d'Épargne ajoute 20 € par bon à la naissance pour l'ouverture d'un contrat d'assurance vie Nuances Grenadine avec abonnement.

Vu le projet de convention proposé par la Caisse d'Épargne, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 8 voix POUR :

- approuve les termes de cette convention,

- autorise M. le Maire à signer cette convention avec la Caisse d'Épargne Loire Centre.

2 7 juillet 2011

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

M. le Maire rappelle que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Il avait été pris le 26 mai 2008 et le 1^{er} juillet 2010 des délibérations fixant ces délégations qui s'avèrent incomplètes. M. le Maire propose d'ajouter à ces délibérations n°41 du 26 mai 2008 et n°32 du 1^{er} juillet 2010 le point suivant : de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

M. le Maire pourra donc signer au nom de la Commune les baux de location concernant les logements communaux.

BAIL ET FIXATION DU LOYER D'UN LOGEMENT COMMUNAL :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé au 13 rue des Ecoles est vacant.

Afin de pouvoir louer ce logement, M. le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué. Il précise également que ce loyer est net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

De fixer, à compter du 1^{er} août 2011, le loyer mensuel du logement situé au 13 rue des Ecoles à la somme de 500 € (Cinq cent euros). Ce loyer sera réglé au 1^{er} de chaque mois au Trésor Public.

Que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE, D'autoriser M. le Maire à signer un bail de location pour ce logement ci-dessus désigné auprès de Maître MOUNIER-VIVIER, Notaire à Vernou-sur-Brenne.



Travaux & Bâtiments

VOIRIE

Le parking du mail est terminé, les lampadaires ont été installés comme prévu.
La retenue d'eau de pluie sur la R.D. 46 face à la rue des Bastes a été sécurisée par une barrière en bois.
A la demande de la mairie, le S.T.A. a sécurisé la circulation des véhicules sur la R.D. 46 au niveau de l'abri bus des Bastes et de l'accès aux maisons neuves, en créant une ligne continue avec des portes, afin de

faciliter "les tourne à gauche".
L'espace jeux du lotissement des Bastes, a été complété par un nouveau jeu.
Comme prévu le lampadaire sur la R.D. 46 a été installé. Entre les N° 18 et 20 de la rue de la mairie.



BATIMENTS

SALLE DES FETES

Les travaux de la salle des fêtes sont en cours et seront terminés pour la visite des vignes le 5 septembre.
Le mur mitoyen côté ouest est traité par un complexe qui aura pour rôle d'atténuer les nuisances sonores.
Un sas d'entrée sécurisera l'accès direct à la rue et atténuera également les nuisances sonores.
Le plafond a été refait entièrement, en optimisant au maximum l'isolation thermique.
Mise aux normes de confort de la lumière : l'ensemble de l'éclairage a été remplacé par des plafonniers, ainsi que des spots assurant un complément d'éclairage en cas de nécessité.
La ventilation mécanique contrôlée a été reconsidérée suite à la suppression des grilles qui existaient en partie haute du mur isolé.
Une prise de courant " FORCE " a été installée près de l'armoire électrique à l'entrée de la salle, afin que les sociétés de spectacle puissent alimenter leur matériel en toute sécurité.



SALLE POLYVALENTE

Les volets roulants ont été équipés d'un moteur électrique, la manipulation manuelle devenant inexploitable.

ESPACES VERTS

Création d'un massif sur le site de l'abribus des Bastes (en remplacement de celui supprimé côté maisons neuves).
L'espace vert derrière la mairie a été embelli par un massif floral et arbustif au pied du mur de la mairie.
Certains mats porteurs de compositions florales ont été déplacés. Le cheminement entre le parking du mail et la

CAVE TOURISTIQUE

Le réfrigérateur a été remplacé.

ECOLE

L'escalier en bois situé entre la classe " Moyenne et Grande section " et la Garderie a été réparé, permettant ainsi une sortie de secours pour la garderie.
Un double vitrage a été remplacé sur une fenêtre de la classe moyenne et grande section.
Des travaux de peinture ont été réalisés sur les murs de la cantine.
Sécurisation extérieure du portail de l'accès à la cour de l'école par une inscription " SECURITE POMPIERS " au sol. (Aucun véhicule, même pour un temps très court, ne doit stationner sur cette emprise).
Le jeu " LA MARELLE " a été repeint.
L'ensemble du réseau électrique des bâtiments a été mis en conformité, avec l'installation de prises de courant, déplacement d'interphone, bloc de secours, etc...
Les réseaux électriques de la CHAUFFERIE ont été mis aux normes avec suppressions des réseaux inutiles, et réfection de l'armoire d'alimentation. Pose d'un cache (rayons solaires) de la sonde de contrôle des commandes de régulation, située à l'extérieur.

VESTIAIRES FOOT

La ventilation mécanique contrôlée des douches, et de l'office est terminée. Celle-ci a été équipé d'une temporisation de présence.
Remplacement du mitigeur collectif de sortie des ballons d'eau chaude.





Environnement & Patrimoine

► Le ban des vendanges

Dans les statuts de l'appellation Vouvray, la date de début des vendanges est réglementée par le ban des vendanges. C'est l'autorisation administrative de commencer la récolte, le terme exact est « lever le ban des vendanges » (lever l'interdiction de récolter).

A l'approche de cette période, l'espoir se mêle à l'incertitude des conditions climatiques. Les responsables du syndicat de défense et de gestion de l'appellation travaillent en collaboration avec le laboratoire d'analyse; qui assure un suivi régulier des courbes de maturité indiquant entre autre le taux de sucre, l'acidité, le PH des raisins en comparaison du millésime antérieur.

Quant au côté gustatif et l'état sanitaire des raisins, ils sont appréciés lors de la « visite des vignes » : c'est une journée ou bon nombre de vigneron sont présents mais également des organismes tels que la chambre d'agriculture, l'INAO, des représentants de l'état : les douanes, la DGCCFR, la préfecture, des élus locaux ainsi que la presse locale.

A l'issue de cette journée, la date officielle du ban des vendanges est retenue puis entérinée par le Préfet.



Michel Peltier, conseiller municipal

► Pour mieux vivre ensemble ... avec respect, tolérance et courtoisie.



Bruit : Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou à haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage, ... dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, sont réglementés par l'arrêté préfectoral du 2 juin 2009.

Ces travaux peuvent être effectués :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 12 et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Des règles particulières sont instaurées pour les activités professionnelles, notamment pour les travaux agricoles.

Déjections canines :

A plusieurs reprises nous avons constaté des déjections canines sur le domaine public communal. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute partie du domaine public communal.





► « Brocante des pêcheurs du Lac »

Le vide grenier de Chançay est devenu, en quelques années un événement incontournable des amateurs du genre, avec une notoriété exceptionnelle.

Malgré une nuit humide, tous les bénévoles étaient dans les starting block à 4h30 pour une longue journée qui ne s'acheva que vers 21h. Comme le dit si bien le dicton, « pluie du matin n'effraye pas le pèlerin », ce qui se vérifia à merveille. A 5h30, les premiers exposants commencèrent à prendre leurs quartiers suivis de très près par de nombreux chineurs en quête de l'objet rare ou coup de cœur. Entre bibelots et meubles, vêtements et outils, convivialité et amitié, vendeurs

et acheteurs, chacun aura trouvé son bonheur et sera reparti satisfait de sa journée.

Cette manifestation pourrait être résumée en quelques chiffres : 250 exposants, (dont de très nombreux habitants de la commune), 1,5 km de stands (100m de plus que 2010), plus de 5 000 visiteurs malgré un après midi à 34°.

Ce fût une excellente journée qui n'aurait pu avoir lieu sans le dévouement de quelques bénévoles : Les pêcheurs du lac ainsi que leurs épouses, enfants et amis, le football club de Chançay-val de Brenne, l'association Jazz en Vallées de Brenne, l'association des anciens d'AFN, l'association des parents d'élèves, M. et Mme Denis et M. et Mme Beneston pour la mise à disposition de leurs terrains afin de proposer des parking à la hauteur de l'événement, M. Lausanne pour l'entretien des parkings, tous les employés municipaux (Florence,

Sophie, Cynthia, Guy, Pascal, Jean Jacques, Eric) et la municipalité qui nous a épaulés depuis plusieurs mois.



Contents de leur journée, beaucoup d'exposants et de promeneurs nous ont déjà garanti leur présence pour 2012, ce qui est un des plus beaux encouragements envoyés à tous les bénévoles. Merci à tous

Les Pêcheurs du lac

► Adaptation des Logements à destination des retraités

Le pays de Loire Touraine a décidé de mener une action d'information portant sur la nécessité d'adapter son logement pour préserver son indépendance et envisager son vieillissement avec plus de sérénité.

Réunions d'information animées par le PACT 37:

10 octobre à 14h30 à Montlouis-sur-Loire, Michaud

11 octobre à 14h à Monnaie, salle du conseil

17 octobre à 14h30 à Amboise, salle des fêtes

18 octobre à 10h à la Ville aux Dames, Maria Callas

21 Octobre à 10h à Château-Renault, salle du Conseil de

la Communauté de Communes du Castelrenaudais

8 novembre à 15h à Nazelles-Négron, centre socio culturel.

Une brochure explicative sera remise à chaque participant.



► VALMER

Ludique et magnifique, ce rassemblement est une bonne occasion de faire découvrir ou redécouvrir aux grands, comme aux petits, la diversité des jardins, tout en les sensibilisant au monde végétal. Une découverte qui s'inscrit dans le cadre de « Entrez dans la Cour des Grands » : un parcours sur la trace des trésors patrimoniaux du Val de Loire. « Comment découvrir un jardin avec tes cinq sens ? », c'est la question qui va guider les familles curieuses à travers cette expérience originale, palpitante au jardin du château de Valmer. Un livret est remis aux familles à l'entrée pour les guider dans cette aventure.

Renseignements pratiques

www.chateauvalmer.com

Marie Thomas / Jardins de Valmer, Vouvray Chançay, 37210 / Tel +33 2 47 52 93 12 Fax +33 2 47 52 26 92

L'agenda



2011

- Septembre**
- 11 Festival de Jazz en Brenne et Cisse—RDV le 11 septembre à 11h sur la place du Mail— concert gratuit et apéritif offert
 - 13 Réunion publique d'information Salle des Fêtes avec la GENDARMERIE— 20h30 / Entrée libre
 - 25 Opération Nettoyons la Nature—RDV à 9h30 salle polyvalente

- Octobre**
- 1^{er} et 2 Vide Jardin du Château de Valmer
 - 14 Fête de la Science — Salle des Fêtes : RDV vendredi à 20h visite commentée de l'exposition et conférence
 - 15 Samedi de 10h à 12h et de 15h à 18h visite libre et gratuite de l'exposition interactive

- Novembre**
- 11 Cérémonie du 11 novembre avec l'UNC/AFN Chançay— RDV au mail à 11h15



REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION : PREVENTION

La municipalité vous invite à participer à une réunion publique d'information le :

Mardi 13 septembre à 20h30 à la Salle des fêtes de Chançay.

Cette campagne d'information sur la prévention des cambriolages et le vol des véhicules est organisée en partenariat avec la Gendarmerie de VOUVRAY.